

## Conseil d'administration du 15 avril 2016

### Délibération n° 2016-09

relative à l'approbation du marché de prestations juridiques destinées à l'ANCOLS,  
conformément à la délibération n° 2015-05

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTRÔLE DU LOGEMENT SOCIAL

***Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 342-2, l 6° et R. 342-3 ;*

***Vu** la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015 ;*

***Vu** les pièces du marché, à savoir le règlement de consultation, le cahier des clauses administratives, le PV d'ouverture des plis, le rapport d'analyse des offres, le PV de la commission d'attribution ;*

DÉCIDE

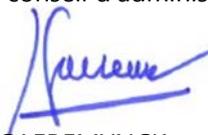
**Article unique :**

- Le conseil d'administration approuve le marché de prestations juridiques n° 2016-001, par application de la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015.
- Le conseil d'administration autorise en conséquence le directeur général de l'ANCOLS à signer ce marché avec les 7 attributaires correspondants.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Puteaux, le 15 avril 2016

Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*